



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOVATRISE  
Communes de SAINT PRIEST et CHASSIEU**

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021, une enquête publique unique d'une durée de 30 jours est organisée du 15 novembre 2021 au 14 décembre 2021 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOVATRISE, pour l'exploitation d'une plateforme de gestion de terres et de bétons pollués, Chemin de Genas dans la Zone industrielle Mi-Plaine à SAINT-PRIEST, l'installation étant implantée à cheval sur les communes de Chassieu et de Saint-Priest.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- à la mairie de Saint Priest, siège de l'enquête, en version papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 17 heures 30,
- à la mairie de Chassieu : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures/les mardis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures/les samedis matins de 9 heures à 12 heures,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/projet-sovatrise>

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du responsable du projet, M. Nicolas NOUVIALE, Responsable régional SUD au 05 34 27 66 54 (n.nouviale@groupe-seche.com)

Mme Claire MORAND, Ingénieure de l'école des Mines, Cheffe entreprise de conseil dans le domaine de l'énergie, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public aux lieux et dates suivants :

- à la mairie de Chassieu, le samedi 20 novembre 2021 de 10 heures à 12 heures
- à la mairie de Saint-Priest le vendredi 10 décembre 2021 à de 13 heures 30 à 15 heures 30

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Saint Priest et de Chassieu, par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint Priest, sur un registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-sovatrise> ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [projet-sovatrise@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-sovatrise@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête si elles sont remises par écrit ou adressées par lettre à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint Priest. Les observations et propositions transmises par courrier électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-sovatrise>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables, pendant un an, aux mairies d'implantation, à la direction départementale de la protection des populations - service protection de l'environnement - pôle installations classées et environnement - et sur le site internet de la préfecture-[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est le préfet du Rhône.

Pour la directrice départementale,  
par délégation  
La cheffe de service  
Laurence DANJOU-GALIERE